

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 25 octobre 2023

NOM DE L'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	631		Alain Gagnon, directeur
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNES CHARGÉES DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 8 juin 2023	305	326	Sophie Asselin, psychoéducatrice et Alain Gagnon, directeur

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit comme moyen du projet éducatif 2023-2027 de l'orientation 2 (enjeux No 3). De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

*** Le sondage a été effectué entre le 14 et le 21 avril auprès des élèves de la 4^e année à la 6^e année, pour un total de 240 élèves (123 filles et 117 garçons).

NOTRE SITUATION : Voici un portrait de la situation qui nous permet de prioriser nos actions

NOS FORCES auprès des élèves de 4^e à 6^e année au cours des quatre semaines suivant la semaine de relâche

- En moyenne, **94,8 %** des élèves mentionnent n'avoir jamais vécu de violence (tous types confondus) ou 1 fois ou deux
- **99,6 %** des élèves mentionnent n'avoir jamais ou une fois ou deux subi de la **violence électronique**
- **Une diminution de 25 %** des élèves qui mentionnent avoir subi de l'intimidation à l'école est observée depuis 2021
- **93,3 %** des élèves mentionnent ressentir de l'empathie envers une personne qui subit de l'intimidation à l'école
- **82,7 %** des élèves mentionnent avoir au moins un adulte à qui ils peuvent parler de leurs problèmes personnels à l'école
- **91 %** des élèves mentionnant avoir subi des paroles ou des gestes de violence, n'en subissent pas dans les locaux du service de garde
- Diminution marquée du nombre de manquements majeurs reçus par les élèves cette année

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Étant donné que **12,7 %** des élèves de la 4^e à la 6^e année se disent avoir été **victimes d'intimidation** à l'école, nous continuerons les moyens de prévention en vue de faire baisser ces statistiques.
- **85 %** des élèves ayant subi de la violence à l'école l'ont subie dans la **cour de récréation** (endroit ciblé par le questionnaire : la sécurité à l'école : violence et intimidation). Nous choisissons donc de prioriser nos actions d'intervention et de prévention durant les récréations.
- Étant donné que **13 %** des élèves mentionnent avoir subi de la **violence verbale** à toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine à l'école, nous allons mettre des moyens en place pour faire diminuer ce type de violence.

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

Moyens	Clientèle ciblée	Responsables				
		T.E.S.	Psychoéducatrice	Policière-éducatrice	Enseignants	Élèves
Système de récompense-école axé sur le renforcement positif (Husky)	Tous	X	X Direction		X	
Projet des zones de jeu aux récréations (1^{re} et 2^e année)	1 ^{re} et 2 ^e année				X	
Coins de l'amitié et porte-clés pour soutenir les élèves dans la résolution de conflits	1 ^{re} à 6 ^e année	X	X		X	
Brigade scolaire	Tous les élèves				Comité	5 ^e , 6 ^e année
L'Escouade du Val-Joli	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année	X	X			X
Atelier en classe sur la cyberintimidation	4 ^e année et une classe de 5 ^e année			X		
Programme « Hors-piste » : Gestion du stress et de l'anxiété	Tous	X	X Direction		X	
Conférence sur l'intimidation et « conférence Sexplique » pour l'éducation sexuelle	Tous les élèves	Direction X				
Ateliers de prévention sur différents thèmes réalisés en classe (affirmation de soi, résolution de conflits, impulsivité, écrans., etc.)	Tous les élèves		X		X	
Ateliers en sous-groupe sur différents thèmes : Programme Multi-Propulsion (volet 1 et 2), développement de l'estime de soi, gestion de l'anxiété, développement de l'affirmation de soi, la gestion des émotions, la gestion du stress, le développement des habiletés sociales.	Élèves ciblés	X	X			
Ateliers « Amis-fleurs-cactus » : Comment se faire des amis	Préscolaire et 1 ^{er} cycle		X			
Programme « Ne sois pas hors la loi ! »	6 ^e année			X		
Ateliers Vigil et Vigilant	1 ^{re} année			X		

Retour sur les règles de conduite de l'école et les critères d'intimidation vs un conflit ou de la violence	Tous les élèves		X		X	
Instauration des passeports scolaires (école et SDG)	Tous les élèves	X	Direction X			
Modalités d'intervention individualisée (RAI niveau 2 et 3) pour les élèves présentant des difficultés comportementales	Élèves ciblés	X	X		X	Élèves ciblés
Ateliers en classe sur le passage primaire-secondaire « Prêt pour le secondaire ! »	6 ^e année		X			
Protocole pour contrer la violence et l'intimidation	Tous les élèves	X	Direction X		Comité	

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Formulaire de plainte et de signalement disponible sur le site internet
- Diffusion du plan de lutte sur le site internet
- Communications fréquentes avec les parents

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.

Dans le protocole, nous retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions à prendre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- La confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien offert à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi accordé suite à un signalement ou à une plainte.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs ainsi qu'à leurs parents.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre passeport scolaire et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Autres renseignements :

- Le comité pour contrer l'intimidation et la violence est composé des membres suivants : direction, direction adjointe, psychoéducatrice, TES-école et deux enseignants.
- Les rôles et fonctions du comité sont : de revoir le plan de lutte annuellement, de procéder à une enquête lorsqu'un signalement ou une plainte est rapporté (TES et/ou psychoéducatrice), d'apporter un soutien aux victimes et aux témoins, d'outiller les agresseurs, d'appliquer le protocole d'intimidation et de donner des sanctions aux agresseurs.
- Nous encourageons les parents à dénoncer tout geste d'intimidation en remplissant les documents suivants : le formulaire de signalement ou le formulaire de plainte, disponibles sur le site internet de l'école.
- Nous informons les parents de la procédure à suivre lors de situation d'intimidation à travers l'agenda et le site internet.
- Pour les nouveaux employés, une rencontre est organisée par la direction pour les informer des procédures et des actions mises en place à notre école.
- Tous les rapports de manquements majeurs et les rapports effectués lors d'une situation d'intimidation sont compilés et recueillis dans un cartable au bureau des TES.

